

Madame Sylvie Fraissinet

Neuvy Sautour, le 15 septembre 2021,

34

Objet :CONSULTATION DU PUBLIC AU SUJET DE
L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE : Nature de
l'installation : Atelier d'élevage de poulets de chair
comprenant 39 600 emplacements.

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je vous remercie de votre consultation
publique qui m'a permise de prendre connaissance du projet
cité en objet.

Comme beaucoup de personnes soucieuses de l'avenir de
Neuvy Sautour, je m'oppose à ce projet.

D'une part je suis contre ce type d'élevages intensifs qui
n'apportent de profits qu'aux industriels.

D'autre part, les conséquences pour les citoyens ne sont que
négatives : nul besoin de vous rappeler les nuisances
olfactives, visuelles, sonores...notées d'ailleurs dans le
dossier du demandeur.

Quelques éléments me questionnent:

- Le seuil déclaratif de 39 600 volailles, n'est-il pas un moyen
de s'affranchir des obligations plus contraignantes qui
s'imposent à partir de 40 000 volailles? Ne pourrait-on
obtenir la réalisation d'une étude d'impact?

- on peut s'interroger sur la citerne destinée à recevoir les eaux de lavage. Il y a-t-il des contrôles réguliers prévus pour s'assurer que les eaux ne seront pas déversées dans la nature?

- Le respect du principe de réciprocité est-il respecté du fait de la présence du vestiaire du stade à environ 100m mais dont le parking est à moins de 20m de la parcelle concernée par la construction? Il en est de même du cours d'eau à proximité?

- Le PPRi n'indique pas la zone en inondable; L'exploitant actuel peut-il affirmer qu'il n'est pas impacté par des sols très humides?

- L'insertion paysagère du bâtiment n'est-elle pas insuffisante du fait que le bourg surplombe les futures installations?

- concernant la circulation des poids lourds, quel est l'avis des Services Départementaux Routiers quant aux comptages actuels et futurs à supporter par les RD112 et RD34 dans Neuvy Sautour?

Quelles sont les aménagements prévus pour la sécurité des piétons dans le bourg et à proximité du vestiaire du stade? Une étude a-t-elle été faite sur le rayon de braquage des camions au niveau du croisement avec la route de la Chappe?

Je terminerai en précisant que les épandages se situent sur des sites remarquables (voie romaine) et aux abords du circuit des hameaux créé il y a 2 ans.

Dans l'attente de votre décision, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right. The signature is somewhat stylized and difficult to decipher.

Observations

Monsieur le Préfet de l'Yonne
Bureau de l'environnement
Place de la Préfecture
89016 AUXERRE Cedex

Objet : Avis de consultation du public sur les communes de Neuvy-Sautour, Beugnon, Soumaintrain, Turny et Venizy. Le public est averti qu'en exécution :

- du code de l'environnement
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-203-du 6 juillet 2021

Monsieur le Préfet,

Par affichage et consultation du site internet de la commune de Neuvy-Sautour 89570, j'apprends un projet d'installation d'élevage intensif de poulets sur cette même commune.

Dans un rayon de 15km autour de Neuvy-Sautour on compte plus de 10 sites d'élevages industriels intensif, certainement liés avec Plukon Food Group DUC basé à CHAILLEY (9km) qui traite + 500 000 poulets par semaine, l'Yonne compterait une cinquantaine d'élevage de même type. C'est largement suffisant non !

Ce site supplémentaire d'élevage intensif serait néfaste une fois de plus à l'environnement, la biodiversité, la déstructuration paysagère, etc.... La surconcentration de volailles présente des risques accrus d'épidémies comme la grippe aviaire ou encore le traitement des poulets par antibiotiques à longueur de temps peut être porteur sain de certaines maladies fortement contagieuses telles que la salmonellose, la coccidiose ou le coryza.

Ce type d'activité provoque le dysfonctionnement voire la destruction, des services écosystémiques, ce qui menace la santé humaines, des animaux et des plantes.

D'ailleurs, sommes-nous pas malmené en ce moment par la crise sanitaire que nous traversons actuellement.

ce projet d'élevage industriel est contraire aux engagements pris par l'actuelle municipalité en faveur du grenelle de l'environnement, illustré dans le **bulletin municipal n° 26 page 4**. *Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air.*

De plus, en introduction de ce même bulletin municipal (le mot du Maire) fait référence à la crise sanitaire actuelle : *Le bulletin municipal que vous allez découvrir est particulier du fait que nous traversons une crise sanitaire majeure et sans précédent qui nécessite pour tous discipline, dévouement et solidarité.*

Par ailleurs, il semblerait qu'il est été voté une étude d'électrification (SDEY) pour ce projet, lors d'un conseil municipal. Pourquoi est-ce au contribuable de payer pour un projet porté par un privé ?

De plus, le panneau de permis de construire est déjà en place, alors à quoi bon l'avis de consultation du public, si les dés sont déjà lancés ?

LES IMPACTS :

Santé Humaine

En effet, cette production est une cause fréquente d'**intoxication alimentaire** (salmonelles, *Campylobacter*). Selon l'EFSA, **20 % à 30 %** des cas humains de campylobactériose sont directement imputables à la consommation de viande de poulet [1].

De plus, il semblerait que pour prévenir et combattre l'apparition de maladies liées à la surpopulation des animaux, les antibiotiques sont distribués aux oiseaux en grandes quantités, parfois directement dans l'alimentation. Cette utilisation massive de produits vétérinaires induit l'apparition de bactéries qui leur sont résistantes. Ce recours aux antibiotiques pose la question de l'**antibiorésistance**.

Par ailleurs, l'aviculture intensive favorise l'émergence d'épidémies. Elle a par exemple contribué à l'apparition et au développement de maladies telles que la **grippe aviaire**.

Environnement / Climat

La production intensif de poulets est aussi émettrice de **gaz à effet de serre**. On estime que pour produire 1 kg de poulet, 7 kg de CO₂ sont émis ! soit pour le projet de **NEUVY-SAUTOUR** : 39 000 poulets x 2 kg = 78 000 kg x 7 kg = 546 000 kg CO₂. Pour un cycle de 41 jours

Le secteur de l'élevage a produit de 7,1 à 8,1 milliards de tonnes d'équivalent CO₂, soit environ 1/7 de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre. Source GIEC 2019

Par ailleurs, lorsque l'on sait qu'il faut 5 kg de protéines végétales pour produire 1 kg de protéines de poulet [2], on peut considérer que l'élevage de ces oiseaux a des conséquences directes sur la raréfaction des terres agricoles et est un gaspillage de ressources énorme. En outre, l'alimentation des poulets étant constituée pour ¼ de soja, nous pouvons tenir cette production pour partie responsable de la **déforestation**, le soja utilisé pour nourrir les animaux étant massivement importé du Brésil [3]. L'alimentation représente en moyenne 75 % de l'impact environnemental lié à la production d'un kilo vif de poulet, loin devant le bâtiment d'élevage, les effluents et le transport des animaux [4].

contamination des nappes phréatiques et de la rivière (Ruisseau des Bars à moins de 500m du projet, qui rejoint l'Armanche). D'ailleurs, sur la partie basse de la parcelle concernée par le projet le terrain est inondable, ce qui prouve que les nappes phréatique sont peu profondes. L'épandage des fumiers sur les communes voisines de **Beugnon, Soumaintrain, Turny, Venizy**, pourrait avoir des conséquences sur la qualité de l'eau également. Aussi, les communes de **VENIZY, TURNY** et **NEUV-SAUTOUR** sont dans le périmètre de l'aire d'alimentation de captage (AAC).

Sans parler des pesticides et engrais chimiques polluent également les nappes phréatiques et les ressources aquatiques.

- le passage des camions pour la ramasse des poulets

- le passage des camions pour la livraison des aliments
- le passage des camions pour la récupération des cadavres
- le passage des camions pour l'enlèvement des fientes

... et ce, sur des petites routes de campagne ne permettant pas l'accès à l'exploitation industrielle !

Tourisme

D'autre part, un autre projet sur ce même secteur proche de l'élevage intensifs de poulets se situera à environ 300 m. Il s'agit de la vélovoie **St Florentin / Troyes**. Un circuit de 42 km porté par la CCSA Communauté de Communes Serein Armance.

Cela va engendrer également la destruction de ce joli paysage champêtre et nuira à la faune et la flore. Mais malgré tous, les aménagements cyclables induisent des impacts environnementaux plutôt limités.

Joli projet touristique pour tout le territoire de la Communauté de communes, s'inscrit dans la perspective de rejoindre à vélo l'agglomération troyenne. Ce circuit bucolique reliera le canal de Bourgogne (lui-même inscrit dans le tour de Bourgogne en vélo) aux voies vertes réalisées autour des grands lacs de l'Aube (jusqu'à celui du Der). La CCSA s'est associée à la Communauté de communes Chaourçois et Val d'Armance et à la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole. Avec SNCF Réseau Bourgogne, tous travaillent à la transformation de l'ancienne ligne de chemin de fer entre Saint-Julien (Troyes) et Saint-Florentin – Vergigny.

Il me semble que le développement touristique soit plus favorable, plutôt qu'une ferme-usine qui va générer une pollution de CO₂ d'environ **4 859 400 kg / an**, d'après les chiffres cités ci-dessus.

nuisances pour les habitants

Cette ferme-usine va entraîner de nombreuses **nuisances olfactives et sonores** pour les riverains qui ne pourront plus profiter du grand air, ainsi que pour les activités sportives où le terrain de football qui se trouve à proximité du projet. (pollution de l'air + de 40 000 morts / an en France).

Mais également une baisse de la valeur immobilière avoisinante.

Informations

La France laboratoire mondial de la décarbonation [5]. Alors soyons exemplaire !

Le rapport 2021 du GIEC très alarmant. Réveillons-nous ! ça suffit maintenant !

Monsieur le Préfet, je vous demande l'exigence environnementale et climatique à l'examen de ce dossier. A l'heure où la **transition écologique**, le **développement durable**, le **bien-vivre alimentaire** sont au cœur de la préoccupation des français mais aussi mondial, ce projet est totalement en contradiction avec les objectifs environnementaux. Pour toutes ces raisons, il n'est pas acceptable d'autoriser ce genre d'élevage intensif, maltraitant et polluant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Bruno LIEBUS

Documentations :

[1] FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations), 2013. Tackling Climate Change Through Livestock – A Global Assessment of Emissions and Mitigation Opportunities, Rome, 116 p (p. 38, table 9).

[2] Mottet A., De Haan C. *et al.*, 2017. Livestock: On our Plates or Eating at our Table? A New Analysis of the Feed/Food Debate, 104 p (p. 1-8).

[3] INRA (Institut national de la recherche agronomique), 2015. Volailles : les chercheurs veillent au grain, 27 p. (p. 11-12).

[4] Puybasset A., 2019. « Formuler l'aliment volaille selon son impact environnemental », Réussir volailles.

[5] Source le moniteur n°6145.